

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Steve Camire](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b18210797da75d46bebea9b3>

Date d'obtention : 2021-10-14 15:44:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut prendre en charge rapidement l'élève sans jugement et d'intervenir de façon neutre. De garder le " secret professionnel " et d'assurer une confidentialité parfaite. De ne jamais chercher à voir les photos ou vidéos qui pourrait être décrites par la victime ou l'instigateur. D'essayer de calmer le plus possible les élèves impliqués et d'agir le plus rapidement possible afin que l'Intervention prenne rapidement la direction voulu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse sexto va me donné la marche à suivre légale et la démarche précise à une situation de sexto. Elle nous donne aussi les outils nécessaires de rester dans notre champ de compétence en tant qu'intervenant en milieu scolaire. Je trouve que la trousse est réellement bien adaptés à chacun qui doit l'utiliser. Je vais m'assurer de suivre les étapes établis par la trousse et d'en assurer le parfait déroulement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais regarder le contenu de l'appareil électronique de l'étudiant. De m'en tenir uniquement à la grille de la trousse sexto et d'y suivre les étapes demandés. De ne pas servir de mandataire à une tierce personne (parent qui vient me voir à l'école pour dénoncer un épisode de sexto ou d'un policier qui me demanderait d'intervenir ou de parler à un élève impliqué dans une telle situation). De garder le secret professionnel et de ne jamais divulguer quelques informations que ce soit à personne.